



Marseille, le 28 Octobre 2020

Métropole Aix-Marseille-Provence
Madame la Présidente
Le Pharo
58 Boulevard Charles-Livon
13007 MARSEILLE

Objet :

Demande de subvention dans le cadre du Contrat de baie, phase 2
Ref Action 17 – FA 17-14

Madame la Présidente,

Vous voudrez bien trouver ci-joint, la proposition portée par l'Association pour la Cité des Arts de la Rue dans le cadre de l'objectif 3 du Contrat de baie. Cette action vise à participer à la sensibilisation de la population sur les enjeux du Contrat de baie à partir des problématiques du Vallon des Aygalades.

La demande de subvention auprès de la Métropole porte sur un montant de 14 000 € au titre de l'année 2021.

Vous remerciant par avance pour votre soutien et l'attention portée à ce projet,

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Sébastien STEIL, Président

P.J.

Dossier et pièces annexes

Vous devez fournir un compte de résultat provisoire s'il n'est pas clos à la date du dépôt.

Comptes arrêtés au 2020

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60 - Achats	€		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€	
Achats stockés (matières premières, autres)	€		73 - Dotation et produits de tarification	€	
Achats d'études et de prestations de services	€		74 - Subventions d'exploitation	€	
Achats de matériel, équipements et travaux	€		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€			€	
Achats de marchandises	€			€	
Autres achats	€			€	
61 - Services extérieurs	€		Région(s) (à préciser)	€	
Sous-traitance générale	€			€	
Redevances de crédit-bail	€			€	
Locations mobilières et immobilières	€		Département(s) (à préciser)	€	
Charges locatives et de copropriété	€			€	
Entretien et réparations	€			€	
Primes d'assurances	€		TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	€	
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€		- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€	
62 - Autres services extérieurs	€		- Territoire Marseille-Provence	€	
Personnel extérieur	€		- Territoire du Pays d'Aix	€	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€		- Territoire du Pays Salonais	€	
Publicité, information et publications	€		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€		- Territoire Istres-Ouest Provence	€	
Déplacements, missions et réceptions	€		- Territoire du Pays de Martigues	€	
Frais postaux et de télécommunications	€		Communes (à préciser)	€	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€			€	
63 - Impôts et taxes	€			€	
Impôts et taxes sur rémunérations	€		Organismes sociaux (détailler):	€	
Autres impôts et taxes	€		Fonds européens	€	
64 - Charges de personnel	€		L'agence de services et de paiement	€	
Rémunérations du personnel	€		Autres établissements publics	€	
Charges sociales	€		Aides privées	€	
Autres charges de personnel	€		75 - Autres produits de gestion courante	€	
65 - Autres charges de gestion courante	€		Dont cotisations, dons manuels ou legs	€	
66 - Charges financières	€		76 - Produits financiers	€	
67 - Charges exceptionnelles	€		77 - Produits exceptionnels	€	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€		78 - Reprises sur amortissements provisions	€	
69 - Impôts sur les bénéfices	€		79 - Transfert de charges	€	
TOTAL DES CHARGES	€		TOTAL DES RECETTES	€	
DEFICIT A REPORTER	€		EXCEDENT A REPORTER	€	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€		87 - Contributions volontaires en nature	€	
Secours en nature	€		Bénévolat	€	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€		Prestation en nature	€	
Personnel bénévole	€		Dons en nature	€	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	€		TOTAL GENERAL DES PRODUITS	€	

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

1) Associations soumises à l'impôt sur les sociétés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Mentions obligatoires :
2) Montant de la trésorerie disponible à la date de clôture de l'exercice comptable : <input type="text"/> €	
Fait à : <input type="text"/> Le <input type="text"/>	
Signature du Président	Cachet de l'association
	<p>A.P.C.A.R. 225, avenue des Aygaldes - 13015 MARSEILLE Tél. 04 13 26 77 13 info@laciledesartsdelarue.net</p>

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

ou date de début

date de fin

CHARGES		MONTANT ⁷	PRODUITS		MONTANT ⁷
60 - Achats		€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services		€	74 - Subventions d'exploitation (8)		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs		€	Région(s) (à préciser)		€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s) (à préciser)		€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoires		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	- Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs		€	- Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	- Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	- Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications		€	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	- Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions		€	- Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes (à préciser)		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€			€
63 - Impôts et taxes		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler):		€
64 - Charges de personnel		€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel		€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales		€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	75 - Autres produits de gestion courante		€
66 - Charges financières		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
67 - Charges exceptionnelles		€	76 - Produits financiers		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	77 - Produits exceptionnels		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€	78 - Reprises sur amortissements provisions		€
TOTAL DES CHARGES		€	79 - Transfert de charges		€
			TOTAL DES PRODUITS		€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁹

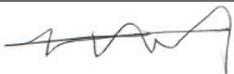
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	87 - Contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES		€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS		€

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à :

Le

Signature du Président



Cachet de l'association

A.P.C.A.R.
225, avenue des Aygallades - 13015 MARSEILLE
Tél. 04 13 25 77 13
info@laotledesartsdelarue.net

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros. ⁸ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. ⁹ Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Budget prévisionnel de l'action

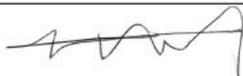
Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats	€		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€	
Achats stockés (matières premières, autres)	€		73 - Dotation et produits de tarification	€	
Achats d'études et de prestations de services	€		74 - Subventions d'exploitation (13)	€	
Achats de matériel, équipements et travaux	€		État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€			€	
Achats de marchandises	€			€	
Autres achats	€		Région(s)	€	
61 - Services extérieurs	€			€	
Sous-traitance générale	€			€	
Redevances de crédit-bail	€		Département(s)	€	
Locations mobilières et immobilières	€			€	
Charges locatives et de copropriété	€			€	
Entretien et réparations	€			€	
Primes d'assurances	€		TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	€	
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€		Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)	€	
62 - Autres services extérieurs	€		Territoire Marseille-Provence	€	
Personnel extérieur	€		Territoire du Pays d'Aix	€	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€		Territoire du Pays Salonais	€	
Publicité, information et publications	€		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€		Territoire Istres-Ouest Provence	€	
Déplacements, missions et réceptions	€		Territoire du Pays de Martigues	€	
Frais postaux et de télécommunications	€		Communes	€	
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€			€	
63 - Impôts et taxes	€			€	
Impôts et taxes sur rémunérations	€		Organismes sociaux (détailler) :	€	
Autres impôts et taxes	€		Fonds européens	€	
64 - Charges de personnel	€		L'agence de services et de paiement	€	
Rémunérations du personnel	€		Autres établissements publics	€	
Charges sociales	€		Aides privées	€	
Autres charges de personnel	€		75 - Autres produits de gestion courante	€	
65 - Autres charges de gestion courante	€		Dont cotisations, dons manuels ou legs	€	
66 - Charges financières	€		76 - Produits financiers	€	
67 - Charges exceptionnelles	€		77 - Produits exceptionnels	€	
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€		78 - Reprises sur amortissements provisions	€	
69 - Impôts sur les bénéfices	€		79 - Transfert de charges	€	
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement	€			€	
Frais financier	€			€	
Autres	€			€	
TOTAL DES CHARGES	€		TOTAL DES PRODUITS	€	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	€		87 - Contributions volontaires en nature	€	
Secours en nature	€		Bénévolat	€	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€		Prestation en nature	€	
Personnel bénévole	€		Dons en nature	€	
TOTAL GENERAL DES CHARGES			TOTAL GENERAL DES PRODUITS		

Fait à : Le

Signature du Président



Cachet de l'association

A.P.C.A.R.
225, avenue des Aigalades - 13015 MARSEILLE
Tél. 04 13 25 77 13
info@aciedesartsdelarue.net

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

5-1 | Attestation sur l'honneur

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie qu'aucun salarié n'est membre dirigeant (bénévole) de l'association ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de (veuillez indiquer le montant cumulé total sollicité auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre de l'exercice 2021) : €;

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/212 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n°1407/213 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

- Atteste que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières - ou en numéraire - et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :

(Cocher la case correspondant à votre situation)

inférieur ou égal à 200 000 € supérieur à 500 000 €

supérieur à 200 000 € supérieur à 500 000 €

- Atteste avoir pris connaissance des annexes 7.2 et 7.3.

La réglementation Européenne relative aux aides d'État nous demande de vérifier les montants perçus par association, au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours).

- Au-delà de ce seuil sur une période 3 ans, l'association doit justifier qu'elle est explicitement chargée de l'exécution d'une obligation de service public.

- Au dessous de ce seuil, les concours financiers ne sont pas qualifiés d'aide d'État.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Signature / Cachet

Fait le à



A.P.C.A.R.

225, avenue des Aygaldes - 13016 MARSEILLE

Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

02 mars 2021

ACTION N° FA 17		ACTIONS DE SENSIBILISATION A METTRE EN ŒUVRE SUITE A L'ADOPTION DU PLAN GENERAL DE COMMUNICATION							
OPERATION n° 17_14		Animation du collectif Gamarres et sensibilisation autour des Aygaldes							
DEFI principal * : 3 * (1 : Qualité des eaux de baignade - 2 : Qualité écologique littorale - 3 : Gouvernance/sensibilisation) OBJECTIF PRINCIPAL DU DEFI A3-2 Coordonner les différentes actions de sensibilisation existantes et créer de nouvelles actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et d'information des usagers		CONTEXTE, OBJECTIFS et DESCRIPTION DE L'OPERATION Cette action s'inscrit dans un projet de renaturation animé par la Cité des arts de la rue à partir de la cascade des Aygaldes. Second fleuve de la baie de Marseille, ce cours d'eau fut longtemps orphelin et a souffert diverses pollutions. Les aménagements réalisés par un chantier d'insertion ont permis la révélation de ce site exceptionnel et lancé une dynamique collective autour de cet espace naturel, aussi bien avec les populations, les acteurs sociaux, éducatifs, opérateurs culturels et entreprises locales. DESCRIPTION DE L'ACTION : L'ensemble des activités proposées ci-dessous seront accompagnées par un(e) chargé de projet (mission de service civique, puis salarié en année 2 et 3), dont la mission sera suivie et encadrée conjointement par l'ApCAR et le Bureau des guides : D1/ Communication-sensibilisation aux enjeux du contrat de baie > Visites et ateliers pédagogiques en direction des scolaires et centres de loisirs sur les impacts de la pollution du fleuve côtier sur le milieu marin. 1 à 2 par mois. > Sensibilisation du grand public : 2 ouvertures publiques / an (RV aux jardins et JEP) > Information en direction du grand public : conférence dans le cadre d'un Dimanche aux Aygaldes - 1/mois > Edition et diffusion d'un ouvrage reconstituant un récit commun du fleuve des Aygaldes. Auteur Christine Breton (2020) D2/ Animation du collectif Gamarres* pour favoriser un meilleur partage des connaissances, relier les initiatives et les territoires traversés par les Aygaldes, proposer des actions communes en faveur de la renaturation du cours d'eau : * (Bureau des guides-GR2013 et l'ApCAR, il réunit les CIQ riverains, Hôtel du Nord, les AAA (Association des Amis des Aygaldes), l'association AESE (Action Environnement Septèmes et Environs), les artistes-voisins, Sud Side, le Collectif SAFI). > opération de dépollution terrestre : mobilisation des habitants pour le retrait des macro-déchets dans le cadre de la journée Calanques propres > veille/qualité des eaux : relevés et alerte auprès de la Seramm > étude pour l'implantation de flore ayant un impact positif sur la pollution terrestre et aquatique du fleuve Moyens mobilisés : Rémunération du (de la) chargé(e) de projet - 50% D1/50% D2 Rémunération des intervenants (ateliers, conférence...) - D1 Edition - D1 Coût lâchers d'eau - D1 Coordination, médiation et communication Salle de réunion et espaces de travail Public touché Grand public, CIQ et associations de quartier, scolaires et public des centres sociaux (*):Aide exceptionnelle bonus "valorisation des milieux aquatiques" (**): Montant prévisionnel maximum dans la limite des crédits disponibles							
Maître d'ouvrage La Cité des arts de la rue PARTENAIRES TECHNIQUES : Ville de Marseille (DECV) MAMP DDTM, IMBE Bureau des guides-GR2013 Seramm - Ste des Eaux de Marseille									
TERRITOIRE: Ruisseau des Aygaldes (Caravelle)									
SDAGE n° masses d'eau: FRDR11034 Correspondance programme de mesures :									
TYPE D'OPERATION: Etude Gestion/Exploitation Travaux/prestation Expérimentation X Animation X Communication / sensibilisation X									
INDICATEUR DE SUIVI Réalisation budgétaire									
COUT OPERATION HT 185 107 € Détail : D1 Communication/Sensibilisation 122 382 € D2 Animation du collectif Gamarres 62 725 €		Planning		Phase 1 du Contrat de Baie		Phase 2 du Contrat de Baie			
				2015	2016	2017	2019	2020	2021
		D1					39524	41429	41429
		D2					16305	23210	23210
MAMP	MARSEILLE	AGENCE DE L'EAU RMC (*)	REGION SUD PACA	CD 13 (**)	COMMUNES	Autres financeurs (Cité des Arts de la Rue)			
10%	10%	30%	20%	10%	0%	20%			
18 510,70 €	18 510,70 €	55 532,10 €	37 021,40 €	18 510,70 €	0,00 €	37 021,40 €			